



Syndicat CGT du Département de Loire-Atlantique

lettre d'information

Mars 2025

la CGT,
votre meilleur atout !

Dans ce numéro :

Les actualités du CD	1-2
Les dates à retenir	1
La fédé des services Pu- blics	3
La retraite	4-5
Lutte contre l'ED	5
Droits des femmes	5
10 chantiers prioritaires	6-9
Courrier fédé pour la protection de l'enfance	10

Les actualités de la CGT du Conseil départemental 44

La coupe budgétaire et les changements de poste :

Pour la 2ème année consécutive, le CD44 entre en restriction budgétaire, et probablement pour plusieurs années. Mais cette année, cette restriction budgétaire entraîne un véritable plan social déguisé que dénonce la CGT : **plus de 50 postes supprimés, impactant une 15aine d'agents titulaires**, sans parler des agents contractuels et des auxiliaires qui voient leurs contrats non renouvelés !

Et malgré nos demandes répétées, impossible d'avoir une vue d'ensemble sur ce qu'il se passe, en particulier la liste de tous les postes supprimés. La CGT dénonce cette opacité et l'urgence de la mise en œuvre.

Depuis juillet 2024, la CGT a alerté l'administration sur les Risques Psycho-organisationnels induits par les restrictions budgétaires. Pour toute réponse, les Organisations Syndicales ont été reçues en décembre 2024 ! Là encore, la CGT a mis en garde sur le déroulé à marche forcée d'un plan social déguisé qui ne dit pas son nom. **L'administration n'a pas entendu et a mis en œuvre dès début janvier son plan de suppression de postes.**

Pour les agents concernés, cette mise en œuvre est extrêmement difficile à appréhender et violente :

- pas de consignes claires sur le déroulé et les conséquences de ces suppressions de postes
- des procédures, quand il y en a, très disparates d'un service à l'autre
- la proposition d'un nombre de postes différent d'une direction à l'autre

La CGT revendique :

- Une vraie priorité de reclassement des agents, y compris sur les postes publiés
- Une transparence complète sur les postes supprimés
- Une transparence sur les postes gelés destinés au redéploiement des agents
- Que les nouvelles missions affectées aux agent·es soient dans le même secteur géographique
- Des renforts aux ressources humaines pour accompagner les agents qui le souhaitent

La CGT demande à ce que toutes et tous les agent·es du CD44 soient solidaires des agents qui perdent leur poste de travail ou voient leurs missions profondément remaniées. Aujourd'hui, ce sont elles et eux, demain ça pourrait être vous ! Soutenons nos collègues avec force et détermination.

Les prochaines dates du syndicat :

Prochaines journées de mobilisations : Le 20/03, journée contre la réforme des retraites et pour la sécurité sociale.
Le 1er avril pour le travail social en lutte.

- Prochaine Commission Exécutive le 25/03/2025 :

- Assemblée Générale le 05/06 et Commission Exécutive élargie le 06/06 : réservez cette date pour faire partie des chanceux·ses présent·es !
- Soirée des syndiqué·es le 03/04 : aux bains douches : projection du film « la cravate » et débat convivial. Inscrivez vous !
- F3SCT le 20/03 et préparation F3SCT suivant le 25/04

Faites nous savoir par mail ou appel les sujets que vous voulez voir aborder avec l'administration :

- GT solidarité le 28/04
- GT assistant·es familiaux·ales le 04/04

La lutte pour l'amélioration des conditions de travail en protection de l'enfance :

La lutte se poursuit après plusieurs dates de mobilisations et d'AG depuis 2024. L'intersyndicale CGT-FO-CFDT lance une pétition portant des revendications communes :

- Un ratio à 28 situations par TS pour les coordonnateurs.ices PPE.
- Un ratio réduit pour les TS des MEP et la mise en place de plateaux techniques adaptés aux besoins.
- Des recrutements de professionnels des équipes IP afin de permettre les évaluations dans le cadre préconisé par la HAS.
- Des ratios de situations par cadre éducatif.
- Des ratios concernant la charge de travail des secrétaires et des psychologues et la création de postes supplémentaires pour répondre à ces charges/aux besoins.
- Des courriers de l'administration dans chaque situation non attribuée, PNE/PME, sans visite médiatisée auprès des parents partenaires et juges des enfants car ce ne sont pas aux agents de porter les carences de l'administrations.

C'est la loi qui fonde nos interventions, **nous souhaitons que le conseil départemental de Loire-Atlantique RESPECTE la LOL. NOUS DEMANDONS LES MOYENS DE RESPECTER LES DROITS DES ENFANTS ET DES PARENTS.**

Cette pétition va être envoyée de manière échelonnée par les 3 syndicats. Nous vous invitons bien évidemment à la signer mais aussi à la partager avec vos collègues. L'expérience nous montre sans aucun doute que le nombre fait la force : nous n'obtiendrons aucune avancée sans lutte massive et collective.

Le travail social en lutte !

Le contexte :

Les politiques antisociales se succèdent et ce sont toujours les populations les plus fragiles qui trinquent. Les suppressions de postes dans le public comme dans le privé sont toujours plus nombreuses et nos conventions collectives menacées. Il s'agit d'une lutte intersyndicale nationale qui concerne tous.les professionnels.les du médico-social.

C'est pourquoi, les rencontres ont abouti à un **plan national d'actions** décliné de la façon suivante :

Une journée de grève et de lutte, **le mardi 1er avril 2025**, rassemblement place Royale à Nantes à partir de 11 heures pour mettre en avant la dégradation des conditions de travail, la baisse des financements entraînant une malveillance à l'égard des publics les plus fragilisés.

Une semaine d'actions, de **grèves et de mobilisations du 12 au 16 mai 2025**, avec **un temps fort le jeudi 15 mai**. Partout où c'est possible, la reconduction de la grève peut être organisée pendant cette semaine.

Nos revendications :

- Une hausse significative de nos salaires qui n'ont jamais été revalorisés à leur juste valeur soit 400 euros et indexés sur l'inflation pour tous.les travailleur.euses de nos conventions collectives et du secteur public (pas seulement les intervenants sociaux)
- Une politique humaine et non-marchande telle qu'elle existe actuellement
- De réels moyens pour la protection de l'enfance, le social et médico-social et la psychiatrie afin de répondre aux besoins réels des personnes accompagnées en garantissant de bonnes conditions de travail
- Ouverture de services de pédopsychiatrie dont nous manquons cruellement
- Abrogation de la loi dite "plein-emploi"



Travaux programmés : les avancées !

Les agents des routes sont en en lutte depuis 18 mois : et ça paie ! Une preuve, si nous en avons besoin que la **lutte collective syndicale fonctionne**, cela peut donner de quoi inspirer les autres services du département. Ce qui a été obtenu :

- Rémunération des programmées avec délai de prévenance supérieur à 30 jours (tableau nominatif) avec la mise en place d'une IFSE :

- Mise en place de 2 forfaits IFSE en fonction de l'organisation : Forfait matin ou soir à 20 € (contre 10€ proposés en décembre 2024)

- / Forfait nuit à 60 € (contre 30€ proposés en décembre 2024)

- Majoration de plus 50 % en cas de délai de prévenance entre 15 et 30 jours

- Majoration de 100% si délai de prévenance inférieur à 15 j (urgences et opérations de gendarmerie entre autres)

Paiement d'une IFSE de nuit en cas de travail programmé le week-end

La cour des comptes avait pointé du doigt l'usage de rémunération de ces agents pour les travaux programmés. L'administration avait prévu de réduire drastiquement ces paiements qui concernent tout de même des interventions de nuit : mobilisant les agents sur des temps personnels hors de leurs horaires habituels. Le bras de fer a été engagé avec des sommes importantes données à des sociétés privées pour effectuer ces travaux pendant que les agents étaient en grève. Le collectif et l'intersyndicale a tenu bon et a permis d'obtenir des avancées significatives.



La Fédération des services publics : oui, oui c'est bien nous !

Conseil Commun de la Fonction publique du 11 Février

Force est de constater que le ministre s'inscrit dans la continuité et même dans l'aggravation des politiques de liquidation de la Fonction publique et des agent.es publics.

À l'ordre du jour : austérité budgétaire avec de nouvelles mises en cause et de suppressions de toute une série de missions de service public, d'emplois publics, austérité salariale avec notamment la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, le non-versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'achat pour la deuxième année consécutive.

Dans le même temps, le ministre n'apporte toujours pas de réponse à la demande d'ouverture d'un processus de négociation sur la revalorisation immédiate et significative des traitements et des salaires de l'ensemble des agent.es publics, de la valeur du point, de son indexation sur l'inflation, sur la refonte des grilles indiciaires, sur l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans un tel contexte, alors que le ministre porte la diminution de 10 % de la rémunération versée au titre du congé maladie ordinaire qu'il a défendu au Sénat, il ose proposer un accord de méthode dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels.

C'est irrecevable !

La CGT a porté l'exigence d'abrogation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite, le maintien et l'amélioration des régimes de retraite des fonctionnaires et des agent.es publics.

Plus largement, la CGT porte une exigence de réduction du temps de travail tout au long de la vie avec, avec entre autres, la retraite à 60 ans et les 32 heures.

Même si nous sommes loin du compte, la mobilisation du 5 décembre dernier, dès lors qu'elle aura contribué à censurer le Gouvernement Barnier, aura porté de premiers fruits : la revalorisation des retraites et des pensions au 1er janvier 2025, la renonciation du passage de 1 à 3 journées de carence, l'abandon confirmé lors de ce CCFP par le ministre du projet de loi « Guérini » - qui devait entre autres faciliter le licenciement des fonctionnaires, augmenter le volume de la rémunération au mérite, etc.

L'action paie. C'est en élevant le rapport de force que nous pouvons gagner sur nos propositions et revendications.

C'est aussi dans ce sens que la CGT Fonction Publique appelle à la mobilisation initiée le 20 mars prochain par différentes organisations de retraité.es pour reconquérir la sécurité sociale. (tract joint)

Inspecteurs du travail, agents des finances publiques, des douanes, de la répression des fraudes ou de la préservation de la biodiversité, tous constatent avec amertume qu'ils ne sont pas en mesure d'assurer leurs missions de contrôle et de protection. Un article paru dans la [Vie Ouvrière #12](#).



Il s'agit bien d'un choix politique lorsqu'un gouvernement choisit de réduire le nombre de fonctionnaires ou de considérer qu'ils coûtent trop chers. Cela revient à transmettre des missions publiques rentables à des opérateurs privés qui vont faire du bénéfice dessus au détriment des usagers et d'abandonner purement et simplement les missions utiles au bien commun mais non rentables (la protection de l'environnement par exemple). Vous trouverez [l'article complet ici](#) :



Le cliché du fonctionnaire à l'abri, au chaud, est une fake news.



Entretien avec Willy Pelletier, sociologue à l'université de Picardie et co-auteur de l'ouvrage « La Haine des fonctionnaires ». Un article extrait de [la Vie Ouvrière](#).

VO : Dans l'ouvrage coécrit avec la sociologue Julie Gervais et l'historienne Claire Lemerrier, vous expliquez que la stigmatisation des fonctionnaires s'appuie sur des « calomnies » qui n'ont rien à voir avec le réel. Pouvez-vous revenir sur ces idées reçues ?

Willy Pelletier : Le livre montre combien les idées toutes faites à l'endroit des fonctionnaires sont toutes fausses. Ces derniers temps, les fonctionnaires sont (encore une fois) dans le viseur de la noblesse managériale public-privé qui gouverne l'État, avec le projet d'allonger le délai de carence d'un à trois jours en cas d'arrêt maladie pour lutter contre l'absentéisme. Le sous-entendu de cette mesure, c'est que les fonctionnaires sont paresseux, fainéants, tire-au-flanc par rapport aux salariés du privé. Je considère que ce sous-entendu est une obscénité, je pèse mes mots. Car, pour une large part, les fonctionnaires

sont des ouvrières et ouvriers, des forestiers, des égoutiers, des aides-soignantes, etc. avec des charges d'effort, des peines, très loin de l'indolence. Pensons aux agents des routes qui nous permettent de circuler, aux infirmières qui nous soignent, aux secrétaires de mairie qui résolvent mille problèmes enchevêtrés. On peut aussi citer les 600 000 agents d'entretien. Le cliché du fonctionnaire à l'abri, au chaud, est une *fake news*.

Le terme d'absentéisme est une honte, il rend les salariés coupables d'être malades alors que les fonctionnaires sont tombés malades en nous servant. **On sait en plus que les fonctionnaires sont exposés à des flux de population nettement plus importants que les salariés du privé**, d'où leur exposition à des risques infectieux. Et enfin, car on ne recrute pas dans la fonction publique, l'âge moyen des fonctionnaires est plus élevé que dans le privé : 50 ans pour un fonctionnaire sur trois en 2023 contre une quarantaine d'années dans le privé.

La suite de l'article : [c'est par ici](#)



Épargner pour sa retraite : la fausse bonne idée (UGICT)

A l'occasion des concertations sur les retraites, Medef et gouvernement souhaiteraient conclure un nouveau deal : abaisser davantage le niveau des pensions des cadres, ingénieurs et techniciens pour moins abaisser celui des ouvriers et employés. En compensation, un système d'épargne retraite obligatoire, façon Etats-Unis, serait mis en place. [Cet article](#) en 3 points pourquoi c'est une très mauvaise idée :

- **La restitution des sommes investies dans ces fonds d'épargne privée n'est pas garantie.**
- **Epargner coûte beaucoup plus cher que cotiser**
- **C'est nocif pour la planète**



Fraude aux cotisations : un fléau qui coûte cher à la Sécurité sociale

Environ 12 milliards d'euros, c'est le montant de la fraude au versement des cotisations sociales chaque année en France. Un manque à gagner colossal pour le financement de la protection sociale. [Les pires délinquants sont en col blanc.](#)

Travail dissimulé : quand le patronat fraude en toute impunité

Si la fraude aux cotisations sociales reste stable depuis plus de dix ans, oscillant entre 1,5 % et 2 %, avec l'augmentation de la masse salariale, son impact financier s'accroît. Certaines régions, comme l'Île-de-France et le sud du pays, sont particulièrement touchées en raison d'une forte concentration de secteurs où la fraude est plus courante comme l'hôtellerie-restauration et le commerce de détail. À l'inverse, le sud-ouest et les Hauts-de-France affichent des niveaux de fraude plus faibles, ces secteurs y étant moins représentés. Les estimations minimisent probablement l'ampleur réelle du phénomène, notamment en raison de la difficulté à mesurer la dissimulation d'heures travaillées. Ce manque d'évaluation contribue à une sous-estimation du volume réel de la fraude.

D'après les annexes du rapport, la fraude aux cotisations sociales représente, et de loin, le principal enjeu financier en matière de « fraude sociale », bien au-delà de la fraude aux prestations, qui reste largement inférieure en comparaison. Lorsque les entreprises ne versent pas les cotisations : c'est une partie du salaire qui est détournée : c'est du vol et du détournement de fond. Pour rappel notre salaire brut comprend une part « socialisée » : un pot commun qui nous revient lorsque nous sommes dans l'incapacité de travailler ou en retraite. C'est l'effort commun de solidarité qui est entravé par ces détournements de fonds.

Pour la CGT, il est nécessaire de réformer le système de recouvrement des cotisations sociales pour en finir avec la fraude et garantir l'indépendance de notre modèle social.



Rapport retraite de la Cour des Comptes : il n'y a pas de déficit caché !



La secrétaire générale de la CGT Sophie Binet estime que le rapport de la Cour des comptes sur l'état financier de nos régimes de retraite qui a été rendu public ce jeudi 20 février représente un démenti cinglant aux chiffres farfelus retenus par le Premier ministre. Ce rapport permet de rétablir une vérité et une évidence. Il n'y a pas de déficit caché de nos régimes de retraite. C'est rassurant, la France ne bascule pas dans le nouveau monde de post-vérité que l'extrême droite veut nous imposer.

Ce rapport acte aussi qu'il n'y a pas de traitement de faveur des fonctionnaires. C'est important de le dire et de le redire : ce rapport confirme que toutes choses égales par ailleurs, les fonctionnaires ont un régime moins favorable que celui des salariés du privé et qu'il n'y a pas de surcoût du régime des fonctionnaires.

Ce rapport confirme également que la réforme violente de 2023 n'a pas résolu le problème de financement de nos régimes.

Contrairement à ce que le gouvernement prétendait en 2023, ce rapport confirme que depuis 1993, il y a eu une longue série de réformes qui ont conduit à ce que l'âge de départ en retraite soit repoussé plus rapidement que les gains d'espérance de vie, et donc que la durée passée en retraite baisse.

Ce rapport confirme donc notre détermination à obtenir l'abrogation de cette réforme et au-delà le retour de la retraite à 60 ans.

Droits des femmes : face à l'extrême droite, la riposte syndicale

Les droits des femmes sont en danger avec la montée des mouvements d'extrême droite en Europe. Remise en cause du droit à l'avortement, promotion des politiques natalistes, instrumentalisation des violences faites aux femmes... Le constat est sans appel. En Europe, l'extrême droite prône le retour aux « valeurs traditionnelles » pour imposer une vision conservatrice du rôle des femmes. Lors de la journée militante de préparation du 8 mars, un débat était organisé en présence de militantes européennes pour échanger sur cette menace et les stratégies à adopter pour défendre les droits des femmes.



Spectacle les femmes qui ont marqué l'histoire de Nantes

C'est le mardi 25 Mars au Théâtre Beaulieu : 9 bis boulevard Blancho. La séance tout public est à 20H et l'Institut d'Histoire Sociale qui organise cet événement espère t'y voir !

Les 10 chantiers prioritaires

La CGT alerte depuis des mois. La situation que traverse la France est alarmante d'un point de vue économique, social, démocratique et environnemental. Zoom sur les chantiers à mettre en œuvre afin de répondre à l'urgence sociale.



RETRAITES

Près de deux ans après que la Première ministre Élisabeth Borne a déclenché, sous les huées de l'opposition, le 49.3 pour entériner sa « réforme » des retraites, la pilule ne passe toujours pas. Et le sujet colle toujours aux basques du président de la République, après lui avoir coûté de cuisantes défaites aux élections européennes, puis législatives. Passé sans l'aval du Parlement, en dépit de mobilisations massives, le texte a repoussé l'âge légal de départ de 62 à 64 ans, pénalisant les plus précaires, les femmes et les métiers pénibles. La « réforme » fait déjà des ravages : le nombre de personnes âgées de plus de 62 ans inscrites à France Travail a augmenté de plus de 50 % depuis son entrée en vigueur. Et la méthode employée illustre le mépris d'Emmanuel Macron envers les travailleuses et travailleurs. En 2020, il avait dû renoncer à son projet de « réforme » des retraites à points, qui prévoyait d'aller vers une individualisation des droits. À sa « décharge », il est loin d'être le seul à tenter de sacrifier cette conquête sociale. La « réforme » Fillon de 2003 a allongé la durée de cotisation, tandis que celle menée sous Nicolas Sarkozy, en 2010, repoussait l'âge légal de départ de 60 à 62 ans. Et en 2014, la « réforme » Touraine, menée sous la présidence socialiste de François Hollande, durcissait les exigences en matière de cotisation pour aboutir à une retraite à taux plein. **E.E.**



La CGT met sur la table des solutions de financement concrètes pour abroger la « réforme ». La suppression des mesures d'âge en vigueur coûterait ainsi 3 milliards d'euros en 2025 et 18 milliards d'ici à 2030. Les recettes peuvent être augmentées de 2,2 milliards d'euros en mettant à contribution l'intéressement et la participation ; de 5 milliards d'euros en augmentant d'un demi-point la cotisation patronale sur les salaires ; de 5,8 milliards grâce à la création d'une contribution technique temporaire pour l'égalité salariale ; de 6,4 milliards en doublant le forfait social sur l'épargne retraite ; enfin, de 24 milliards en soumettant les revenus financiers à cotisations sociales. Plus de 40 milliards d'euros pourraient donc être mobilisés dès cette année. Pour la CGT, qui revendique un retour à l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, à taux plein, la démocratie doit être en mesure de trancher le sujet. Le Parlement doit ainsi pouvoir voter sans 49.3, sinon, un référendum doit être organisé afin que les citoyens et citoyennes puissent enfin s'exprimer. ■



SALAIRES

Des négociations annuelles obligatoires (NAO) « tendues », dans un contexte économique « dégradé », c'est le pronostic de l'étude du cabinet Secafi-Alpha fondée sur une centaine d'accords NAO en cours pour 2025. Selon l'étude Salary Budget Planning, publiée par le groupe WTW, « les entreprises françaises prévoient une hausse médiane des budgets d'augmentation salariale de 3,5 % pour l'année 2025 », ce qui signifie que la moitié des salariés toucheront moins. Ce chiffre, alors que l'inflation se situe autour de 2 %, selon l'Insee, est aussi en deçà des revalorisations de 2024 (3,8 %) et 2023 (4 %). Autant de hausses de salaires qui n'avaient pas compensé l'explosion des prix des biens de première nécessité ou du logement. Dans un contexte économique marqué par le recul du pouvoir d'achat, la sous-reconnaissance des qualifications et la croissance des inégalités, la réponse patronale et gouvernementale est une fois de plus de rogner sur le prétendu « coût du travail », quand le pays compte plus d'un million de travailleurs pauvres. Ainsi pour la seizième année consécutive depuis sa création en 2008, le groupe d'experts du Smic vient de proposer de... ne pas l'augmenter ! Et pourtant la France se place au sixième rang des pays d'Europe en matière de salaire minimum. Du côté des fonctionnaires, la dernière revalorisation significative du point d'indice date de 2022 (3,5 %) et est restée insuffisante au regard des pertes cumulées les vingt années précédentes. **E.E.**



Il faut augmenter les salaires pour permettre aux salariés de mieux vivre et à la Sécurité sociale d'être mieux financée. Les primes de type « prime Macron », non soumises à cotisations et dépendant du bon vouloir de l'employeur, ne permettent pas de rattraper la hausse des prix. Elles ne comptent ni pour la maladie, ni pour le chômage, ni pour la retraite. La CGT exige le rétablissement de l'échelle mobile des salaires, supprimée en 1983, qui consiste à indexer les salaires sur les prix. Elle revendique aussi, notamment, l'égalité salariale et professionnelle, l'augmentation du Smic à 2 000 euros brut, sa revalorisation automatique dès 1 % d'inflation (au lieu de 2 % aujourd'hui). S'agissant de la fonction publique, elle revendique une augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et la revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires. ■

SÉCURITÉ SOCIALE



François Bayrou l'avait annoncé : s'agissant du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, il répartirait de l'existant, à savoir le texte adopté en commission mixte paritaire, fin novembre 2024. Le même texte qui prévoyait quatre milliards d'économies sur les dépenses de santé, sur lequel l'ancien Premier ministre, Michel Barnier, avait engagé sa responsabilité et qui lui avait valu d'être censuré. Alors, pour s'épargner le même sort, le quatrième locataire de Matignon pour la seule année 2024 a aligné les signes de bonne volonté : abandon du déremboursement sur certains médicaments et consultations médicales ; hausse des dépenses de santé pour donner plus de moyens à l'hôpital et contribuer à améliorer les conditions de travail des soignants ; remboursement intégral des fauteuils roulants dès 2025... Et pour le reste ? Si la désindexation partielle des pensions de retraite par rapport à l'inflation a sombré avec le précédent gouvernement, la piste d'un calcul à la baisse des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie n'a pas été abandonnée. Également évoquée par le précédent gouvernement Barnier, la remise en cause de certaines exonérations de cotisations sociales bénéficiant aux entreprises a, semble-t-il, disparu des radars de François Bayrou. De fait, constate la fédération CGT des organismes sociaux, « nous restons dans une logique de changement du modèle qui vise à assécher les recettes de la Sécurité sociale et confier les clés au secteur assurantiel ». Alors que le déficit de la Sécu pourrait atteindre 25 milliards d'euros à la fin de l'année, la ministre des Comptes publics a prévu un « effort historique » de plus de 30 milliards d'économies dans son projet. Les dépenses de santé y échapperont-elles ? Réponse le 3 février, lors de l'examen du PLFSS. J.-P.J.

La CGT revendique le droit à une sécurité sociale intégrale. En attendant, elle réclame l'augmentation d'au moins 6 % de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam), pour couvrir les besoins de la dépendance et de l'hôpital, au moyen d'un plan pluriannuel de financement. La centrale syndicale exige aussi la fin des exonérations de cotisations sociales (80 milliards d'euros en 2023), qui grèvent les comptes de la Sécurité sociale et tirent les salaires vers le bas, ainsi que la création d'un pôle public de la santé englobant les médicaments et le matériel médical afin de répondre au mieux aux besoins essentiels. ■

ÉNERGIE



S'agissant de la politique énergétique, sujet crucial aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises, le nouveau locataire de Matignon a joué la stratégie de l'éblouissement. Et ça pique. Sans jamais mentionner les énergies renouvelables et s'affirmant « conscient » du retard de la France sur ses objectifs « climat » et de « décarbonation », le nouveau Premier ministre a avancé cette recette miracle, « la géothermie sous nos pieds ». Une énergie qu'il considère comme « un réservoir inépuisable d'énergie décarbonée ». Sauf que cette énergie, issue de la chaleur naturelle des sous-sols, ne représente, pour l'heure, que 1 % de la chaleur produite en France. De ce fait, on ne voit pas très bien en quoi cette solution constituerait une réponse à l'éminent problème de la transition écologique. Et encore moins à celle du coût de la facture énergétique (particuliers et entreprises), qui continue de flamber en raison de l'aberrant marché

cg Pour agir sur la baisse du prix de l'énergie, pour les particuliers comme pour les professionnels, la FNME-CGT défend la réinstauration du tarif réglementé, inscrite dans le cadre d'une sortie du marché européen de l'énergie. Elle revendique la fixation d'un juste prix de l'énergie pour tous, tout à fait finançable, comme démontré par son « Projet pour un service public de l'énergie » (PPE), qui permettrait de réduire de 30 % en moyenne tous les tarifs actuels. ■

européen de l'énergie. À cette question, qui lui fut posée à l'Assemblée nationale lors de son discours de politique générale, le 14 janvier, François Bayrou a répondu par une promesse de « finaliser la stratégie bas-carbone et produire de l'énergie décarbonée » grâce, notamment, au nucléaire et à la géothermie. En attendant d'y voir plus clair, chauffe qui peut ! N.C.

LOGEMENT



Faire du logement une « mission centrale » pour que « chacun ait accès à un logement abordable », tel est le cap fixé par le Premier ministre en réponse à la crise. Une crise protéiforme, où la remontée des taux d'emprunt s'est traduite par un recul de 36 % des transactions immobilières depuis 2021 et de 11 % depuis 2023, entraînant une restriction de l'accès à la propriété, puis de la production de logements et de l'offre locative. Actuellement, 300 000 logements sont créés chaque année. Mais il en faudrait 200 000 de plus pour répondre aux besoins. Pour résoudre cette combinaison de pénuries, François Bayrou mise sur la simplification et la stimulation : lever les contraintes dans le domaine de la construction, relancer l'investissement locatif par un « soutien aux maires bâtisseurs », faciliter les changements d'usage (transformation de bureaux en logements). S'agissant de l'élargissement à tout le territoire du prêt à taux zéro de Michel Barnier, du statut fiscal pour les parents donateurs porté par la ministre du Logement, Valérie Létard, ou encore de l'encadrement des loyers, le Premier ministre s'est simplement contenté de saluer ces « idées », sans s'engager à les suivre. N.C.

cg Enjeu revendicatif central, la question du logement dans toutes ses dimensions (financement, accessibilité, construction, réhabilitation) sera débattue sous tous azimuts lors des assises du logement, le 2 avril, au siège de la CGT, à Montreuil. Au programme : le plafonnement des loyers ; la production de logements HLM ; la création d'un service public du logement ; le logement étudiant ; la revalorisation du 1 % patronal ; l'application de la loi SRU... ■



SERVICES PUBLICS

Les services publics n'ont cessé de subir des coups de rabot successifs ces dernières années, faisant cruellement défaut aux usagers et créant un profond déficit d'attractivité dans le secteur. Bas salaires, manque de personnels, dégradation des conditions de travail, perte de sens, burn-out... En dépit d'un fort attachement à leurs missions, nombre de fonctionnaires quittent la fonction publique pour aller exercer dans le privé. Malgré cet état des lieux alarmant, ils restent une cible de la politique d'austérité prévue en 2025. Et cela, bien que le gouvernement de François Bayrou ait fait des concessions,

cgt Les services publics sont un droit fondamental, un levier de développement et la réponse aux besoins de l'intérêt général. La CGT recommande d'y investir en augmentant de 10 % la valeur du point d'indice, de 4 points la cotisation à la caisse de retraite des agents des collectivités locales et de 6 % les dépenses d'assurance maladie. Leur financement ? Une réforme fiscale générale : hausse des impôts sur les entreprises, taxation des dividendes, rétablissement de l'impôt sur la fortune, progressivité de l'impôt, lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. ■

comme renoncer à la suppression de 4 000 postes d'enseignants, à l'allongement d'un à trois jours de délai de carence en cas d'arrêt maladie, au déremboursement prévu de certains médicaments et consultations. Le Premier ministre a par ailleurs réduit de 5 à 2,2 milliards d'euros l'économie imposée au budget des collectivités territoriales et rehaussé l'enveloppe de l'hôpital et celle de la médecine de ville de 2,8 à 3,3 %. Reste la suppression de 2 200 postes dans la fonction publique d'État, le gel du point d'indice et l'abandon de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa), alors que les salaires ont baissé de plus de 18 % depuis 2010. D.M.



IMMIGRATION

« Pas de grande loi » sur l'immigration et « priorité à l'exécution et à l'application des mesures qui ont été votées » : le cap fixé par François Bayrou, lors de son entrée en fonction, semblait enterrer le projet d'une nouvelle loi immigration pour 2025, défendu par le très droitier Bruno Retailleau (LR). C'était sans compter sur l'obsession du ministre de l'Intérieur, qui semble, depuis, avoir obtenu gain de cause. Ainsi, plusieurs textes législatifs sont attendus en 2025 pour réviser le regroupement familial, restreindre l'accès aux prestations sociales pour les personnes étrangères et à l'aide médicale d'État (AME), et allonger la durée de la rétention administrative. Le ministre de l'Intérieur, qui s'est dit favorable à la remise en cause de la circulaire Valls – qui permet la régularisation de travailleurs sans papiers au cas par cas –, travaille également à sa refonte. Dans son discours de politique générale, l'actuel Premier ministre a, par ailleurs, annoncé qu'il souhaitait « réguler » l'immigration et « renvoyer ceux dont la présence met en péril, par leur nombre, la cohésion de la nation ». Des annonces qui augurent bien de nouvelles attaques aux droits des personnes étrangères. P.P.

cgt Pour lutter contre le dumping social, la CGT demande la délivrance d'un titre de séjour de plein droit à tous les travailleurs sans papiers à partir de la simple preuve du travail. Elle exige la fin du pouvoir de l'employeur dans la délivrance du titre de séjour, l'égalité entre tous les travailleurs et la régularisation des travailleurs des plateformes numériques. La CGT exige également un recrutement massif en préfecture afin que cessent les obstacles que rencontrent les étrangers dans leurs démarches administratives. ■



ENVIRONNEMENT

La répression plutôt que la transition. En sept ans d'exercice, le locataire de l'Élysée aura accumulé les reculades sur les questions environnementales en privilégiant le matraquage des militants écologistes à l'écoute des attentes citoyennes. « Make our planet great again », déclarait Emmanuel Macron en juin 2017. Champion autoproclamé de l'écologie, l'hyperprésident a pourtant enchaîné depuis sept ans les renoncements. Sous sa manderature, les mesures de préservation du vivant ont été systématiquement battues en brèche. La promesse

de sortir du glyphosate, cet herbicide tueur d'abeilles ? Enterrée en 2019, sous la pression de la FNSEA, la fédération patronale des agriculteurs. Les préconisations faites par la Convention citoyenne sur le climat ? Ignorées, pour l'essentiel. Président technosolutionniste, Macron est finalement surtout le champion de la répression policière contre les militants écologistes. Si lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a exprimé son intention de « planifier la transition », il n'aura évoqué à aucun moment la crise climatique en cours. Pas un mot sur le financement des aides à l'adaptabilité, le développement des énergies renouvelables ou la rénovation des bâtiments, pourtant essentiels à la transition. Alors que 2024 a dépassé pour la première fois + 1 °C de réchauffement, l'écologie, elle, aura été expédiée en une minute trente par François Bayrou, plus préoccupé de prendre la défense de l'agriculture productiviste que d'agir en faveur du climat et de la biodiversité. C.B.

cgt Le 25 octobre, le gouvernement présentait son troisième « Plan national d'adaptation au changement climatique » pour préparer la France au seuil de + 4 °C d'ici 2100. Des mesures jugées trop « floues » par la CGT, qui a établi 22 propositions dans son projet d'action industrie et environnement : plan d'isolation des bâtiments ; transports décarbonés ; adaptation des infrastructures nationales au réchauffement... Avec le collectif PFAS contre les polluants éternels, lancé le 6 janvier, elle fait de l'interdiction de ces contaminants toxiques pour les travailleurs et les usagers, une priorité syndicale. ■



EMPLOI

La fable macroniste s'écroule. La politique de l'offre visant à soutenir les entreprises à coups d'aides publiques, d'allègements d'impôts et de cotisations pour stimuler la croissance est un échec. Non seulement les déficits publics ont filé à 6,1 % du PIB en 2024, mais la situation s'est nettement

dégradée sur le front de l'emploi. Alors que le président Macron avait promis le plein-emploi en France à l'horizon 2027, le taux de chômage officiel, actuellement de 7,4 %, pourrait grimper aux alentours de 8 % d'ici à la fin de l'année, d'après l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Depuis des mois, la CGT alerte sur la multiplication des plans de suppressions d'emplois dans tous les secteurs, de l'automobile à la grande distribution, en passant par la chimie, les banques, l'agroalimentaire, la construction... Pour exemple, Michelin a annoncé en même temps deux milliards d'euros de bénéfices pour 2023 et la fermeture de deux de ses sites, à Cholet et à Vannes d'ici à 2026 (1 254 emplois) ; Auchan supprime, quant à lui, près de 2 400 emplois ; la banque CCF s'apprête à licencier 40 % de ses effectifs, soit 1 410 salariés. La CGT recense ainsi 300 plans de suppressions d'emplois depuis septembre 2023, soit 300 000 postes menacés ou supprimés. La liste n'est pas exhaustive. La politique macroniste s'avère incapable de renverser la tendance de fond à la désindustrialisation, observée depuis le milieu des années 1970. Avec le Royaume-Uni, la France est le pays d'Europe qui a le plus détruit ses usines, et l'industrie ne représente plus qu'un peu plus de 10 % des emplois. Or, la désindustrialisation joue un rôle très net dans la baisse de la qualité des emplois et dans la perte du pouvoir d'achat, dans la mesure où les métiers industriels sont davantage qualifiés et mieux rémunérés. Ainsi va la vie au pays du capitalisme, où les gouvernants préfèrent s'en remettre à la prétendue « destruction créatrice de l'économie » plutôt que de construire une véritable transition industrielle et écologique. Lors de son discours de politique générale, François Bayrou, ancien Haut-commissaire au plan devenu Premier ministre, n'a eu aucun mot pour l'emploi et l'industrie. Dans un flou général, le locataire de Matignon s'est contenté d'évoquer une stratégie de filières dans le domaine de l'intelligence artificielle, entre grands groupes, donneurs d'ordres et État, sans que l'on sache de quoi il s'agit. **s.o.**



La CGT exige un moratoire sur les licenciements et l'abaissement du seuil d'application de la loi Florange à 50 salariés, qui impose la recherche d'un repreneur aux entreprises de plus de 1 000 salariés, mais ne prévoit aucune obligation de cession pour l'entreprise. Dans la même logique, elle propose d'accorder la possibilité aux CSE de saisir le tribunal de commerce si l'entreprise ne recherche pas sérieusement un repreneur. La CGT veut aussi conditionner les aides publiques, moduler l'impôt sur les sociétés en fonction des politiques menées sur l'emploi, les salaires... Le syndicat milite pour une entrée de l'État au capital d'entreprises stratégiques en difficulté, le renforcement des droits des institutions représentatives du personnel (IRP), la mise en place d'une planification environnementale, industrielle et sociale, ainsi que l'organisation d'assises nationales de l'industrie. Après une journée de manifestation pour l'emploi et l'industrie le 12 décembre dernier, la CGT avait prévu des mobilisations le 22 janvier à Paris et, le 5 février, à Bruxelles, aux côtés du syndicat IndustriALL Global Union. ■



ASSURANCE-CHÔMAGE

Le président Emmanuel Macron n'a de cesse de reprendre la main sur la protection sociale en général et sur l'assurance-chômage, en particulier. Résultat, les textes sur l'assurance-chômage et leur mise en œuvre en 2019, 2021, 2023 et 2025 se sont systématiquement traduits par une régression des droits pour les privés d'emploi. Le mode de calcul de l'allocation chômage est plus désavantageux, les conditions d'ouverture des droits se sont durcies, la durée d'indemnisation a été réduite de 25 %. Fin juin 2023, selon les estimations de l'Unédic, qui gère l'assurance-chômage, le nombre d'ouvertures des droits avait baissé de 14 % par rapport à 2019, les allocations étaient en moyenne moins élevées de 16 % pour les nouveaux inscrits, comparées à 2021, et la durée moyenne d'indemnisation était inférieure de cent jours. Le dernier accord en date, signé en novembre dernier par la CFDT, FO et la CFTC prévoit un relèvement de deux ans des bornes d'âge ouvrant droit à une indemnisation plus longue pour les seniors. L'allocation va être calculée sur la base de trente jours calendaires, manière de grappiller cinq ou six jours



La CGT propose d'indemniser tous les chômeurs (60 % des inscrits à France Travail ne le sont pas) jusqu'à ce qu'ils retrouvent un emploi librement choisi, conforme à leurs qualifications et à leur expérience, ainsi que le versement d'une allocation plus élevée et la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle. La CGT milite aussi pour un vrai droit à la formation qualifiante et un véritable service public de l'emploi (l'accompagnement est actuellement pour partie sous-traité). ■

d'indemnisation sur une année. De l'autre côté du guichet, les agents de France Travail appréhendent l'entrée en vigueur de la loi plein-emploi qui prévoit, entre autres, de nouvelles modalités d'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active (RSA). « Les durcissements des conditions pour l'accès aux indemnisations au chômage n'ont jamais fait une politique de l'emploi. Cela contribue uniquement à précariser toujours plus de travailleurs, les poussant à accepter un emploi à n'importe quelles conditions, contribuant ainsi à tirer l'ensemble des droits, notamment des salariés, vers le bas », selon la CGT. **s.o.**



Situation des services de prévention et de protection de l'enfance - Courrier de la Fédé aux ministres

La Fédération CGT des Services publics interpelle les gouvernements depuis de nombreuses années sur la mise à mal des agent·es et fonctionnaires territoriaux·ales qui exercent au sein des services de prévention et de protection de l'enfance.

Aujourd'hui, force est de constater, après les mobilisations qui se sont succédé ces dernières semaines et ces derniers jours, dans le département du Nord avec les personnels de l'ASE et dans les Bouches-du-Rhône avec la prévention spécialisée, que la situation continue de se dégrader fortement.

Pourtant, la gestion de cette crise dans le secteur de la protection de l'enfance est cruciale car il s'agit bien d'aborder l'avenir de milliers d'enfants, mais aussi des professionnel·les en charge de leur quotidien et de leur accompagnement.

Aucunes spéculation ni fausses économies ne peuvent continuer d'être mises en avant et ce au détriment des agent·es et du respect des principes de citoyenneté, de neutralité, de laïcité et d'émancipation. Aussi, malgré les quelques avancées législatives disséminées et spécifiques aux secteurs, la CGT dénonce **l'absence de volonté politique cohérente et de moyens financiers permettant aux professionnel·les de répondre aux besoins des jeunes et leur famille**. Cela fait plus de dix ans que la CGT interpelle les différent·es ministres en charge du dossier sans que celles et ceux-ci prennent la mesure de la situation.

L'absence d'une réelle politique nationale et la fragmentation des territoires entraînent des dysfonctionnements graves dont l'État, par son immobilisme, est responsable, et ce, malgré sa connaissance des nombreux rapports alarmants de ses instances (IGAS, CESE, Cour des Comptes). **Il est donc urgent que des mesures soient prises et mises en œuvre, que le gouvernement assure l'orientation générale des politiques publiques en faveur de l'enfance.**

Nous le rappelons, dans tous les métiers du lien, il faut du temps pour construire une relation éducative permettant un questionnement, une mise en confiance afin de construire le projet de la ou du jeune et de sa famille. Le temps est l'élément majeur des difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs·rices sur la prise en charge des mineur·es. Le manque de temps pour les personnels ne permet pas de créer la relation éducative nécessaire à l'enfant, à la ou au préadolescent·e, à l'adolescent·e, et aux parents pour « poser les valises », souvent trop lourdes à porter. Avoir du temps, c'est avant tout en protection de l'enfance le seul moyen pour exercer l'accompagnement de façon qualitative. **La relation humaine demande avant tout du temps et bien entendu des budgets qui permettent sa mise en œuvre.** Vouloir rentabiliser, économiser le temps ne fait qu'empirer les situations de ces jeunes et de ces familles. Il remonte de tous les services de la protection de l'enfance que les professionnel·les ont trop de familles et de jeunes à suivre en même temps, en milieu ouvert, en internat, en enquête sociale, en suivi, et qu'elles et ils ont le sentiment de faire du mauvais travail.

Le constat est amer et connu de toutes et tous, notre organisation dénonce :

- le manque de places en hébergement, la suppression de structures, de postes, au gré des orientations politiques du département ;
- les placements des mineur·es à l'hôtel qui persistent sans suivi éducatif, psychologique ;
- les mesures budgétaires où des services tels que la prévention spécialisée ou les services jeunes majeurs servent de variables d'ajustement au budget des départements ;
- une iniquité de prise en charge sur le territoire national, encore plus prégnante lorsque l'on parle des prises en charge pour les mineur·es isolé·es étranger·es suivant le département d'accueil ;
- le travail en suractivité, notamment en pouponnière (problème de syndrome de glissement).

Mais la crise de la protection de l'enfance, c'est aussi :

- l'absence d'augmentation salariale ;
- l'absence de versement pour toutes les acteurs·rices de la prévention et de la protection de l'enfance de l'indemnité Ségur ;
- des dérives managériales, de l'autoritarisme pour imposer des délais intenable et pratiquer une politique du chiffre pour répondre à des injonctions supérieures ;
- l'augmentation des discriminations syndicales, des agent·es dénonçant le manque de moyens, et la dégradation des conditions de travail de toutes et tous.

Les orientations budgétaires du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale seront, sur ce point, déterminantes. Nous ne pouvons accepter une baisse des subventions de fonctionnement pour les départements. Ils ont en première prérogative la gestion des solidarités. **La solidarité dans notre pays est un principe fondateur de notre système républicain. L'État ne peut pas se dégager de sa responsabilité en matière de solidarité sans réellement permettre aux départements de tenir leurs missions.**

Nous ne pouvons aborder le secteur de la protection de l'enfance sans aborder les secteurs du médico-social, de la psychiatrie et de la Protection judiciaire de la jeunesse qui sont intrinsèquement liés.

[La suite est ici](#)